



Que faire ? Sécurité au travail

Par **johanakjb**, le **29/05/2017** à **11:21**

bonjour

je vous explique la situation,

Je travaille actuellement dans un magasin de prêt à porter, le problème est que cette hiver nous avons travaillé avec des températures très basses dans le magasin car le chauffage ne marchait pas et actuellement nous travaillons avec des températures très élevées car la clim ne marche pas non plus donc il fait extrêmement chaud.

Les clients se plaignent de la température dans le magasin et des odeurs dans les cabines. nous avons contact le service qui s'en occupe et ils nous répondent qu'on peut rien faire car la clim ne marche pas à une certaine température.

Le problème n'est pas que là, on a aussi des fuites dans le toit (c'est un grand hangar), il y a au sol du carrelage ou à certains endroits il est cassé.

En plus de ça, nous avons une femme de ménage qui venait 2 fois par semaine et maintenant elle ne vient qu'une seule fois par trimestre donc restriction budgétaire. Le magasin est vraiment sale, on a beau le nettoyer mais on ne peut pas faire que ça car on n'a pas vraiment le temps.

Bref, que faire ?

Inspection du travail ?

Hygiènes et sécurité du travail ?

Quelque chose qui est rapide si possible car on en peut plus (je parle au nom de toute l'équipe sauf la supérieur qui ne veut pas s'y intéresser et ceux qui sont au-dessus aussi).

merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **29/05/2017** à **13:08**

Bonjour,

Direction les services de l'Inspection du travail ainsi que ceux de la Préfecture, service d'hygiène et commission de sécurité, pour les établissements recevant du public.

Par **P.M.**, le **29/05/2017** à **18:37**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise...

Je vous conseillerais d'exposer la situation au Médecin du Travail en demandant une visite et de contacter la DIRECCTE...

Par **johanakjb**, le **29/05/2017** à **22:44**

pour l'inspection du travail et le service d'hygiène et sécurité
comment ça se passe on les appelle et on leur explique la situation
ou faut que se soit quel qu'un de l'extérieur qui les appelle ???
et combien de temps vont-ils maitre ??

Par **P.M.**, le **29/05/2017** à **23:00**

Vous n'avez pas répondu pour savoir s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise...

Je vous ai conseillé plutôt de demander une visite au Médecin du Travail et de contacter la DIRECCTE qui regroupe ces services....

Par **johanakjb**, le **30/05/2017** à **21:16**

je ne sais pas.